



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

### OBJET

2022-02-10

**Budget primitif  
2022 : Budget  
annexe ZA Ty ar  
Menez III**

DATE DE  
CONVOCATION  
08 février 2022

DATE D’AFFICHAGE  
18 février 2022

Nombre de Conseillers  
en exercice.....33  
Nombre de présents 28  
Nombre d’absents .... 0  
Procurations ..... 5  
Nombre de votants ..29

“ L’an 2022, le 15 février, à 18h30” le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Dominique CAP, Maire.

### Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Flora GALAND, Claudine ORVOEN, Stéphane MICHEL, Sylvain GANGLOFF, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, Catherine BOTHUAN, François THOUROUDE, Julie MERCIER, Olivier LEBOSQUAIN, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, Damien RIVIER, Stéphane PERON

### Etaient absents :

### Etaient représentés :

Yvan LACHUER à François THOUROUDE, Brigitte DENIEL à Gwenaëlle GOUENNOU, Romain ABGRALL à Flora GALAND, Haoua LE GALL à Françoise MORVAN, David MOAN à Aude BURGER-CUZON

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CORRE

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

2022-02-10

## Budget primitif 2022 : Budget annexe ZA Ty ar Menez III

### Rapporteur

Jean-Paul TOULLEC, 6ème Adjoint au Maire

### Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants et L2313, L2321 et suivants,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération n°2021-12-15 du 16 décembre 2021 approuvant la création du budget annexe ZA de Ty ar menez III

Vu la délibération n°2021-12-06 du 16 décembre 2021 approuvant le passage en nomenclature M57

### Délibération

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident :

- d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2022, arrêté comme suit

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	1.202.000,00	1.202.000,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1.352.000,00	1.352.000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2.552.000,00</b>	<b>2.552.000,00</b>

### Entendue(s) la (les) :

Commission 1 FAGE 2020-2026 du 08-02-2022

### Vote

Conseillers présents ..... 28  
Conseillers représentés ..... 5  
Ayant voté pour ..... 25  
Ayant voté contre ..... 0  
S'étant abstenu ..... 4  
N'ayant pas pris part au vote ..... 4

### Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.

Fait à Plougastel-Daoulas, le **15 février 2022**

**Le Maire,  
Dominique CAP**



**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Transmis à la Préfecture le ..... 18-02-2022  
Publié le ..... 18-02-2022  
Notifié le ..... 18-02-2022